



A tous les habitants de Haute-Rivoire

MARS 2017

INFORMATION MUNICIPALE - N° 27 / 2017

DATES A RETENIR

* **FOIRE DE PRINTEMPS : Samedi 29 Avril 2017**

Dès 7 h vous pourrez assister aux transactions autour des bovins. Les diverses expositions dont celle des 4 CV sur la place du cinéma, les forains, les produits du terroir, la tombola avec encore de magnifiques lots à gagner, les musées et beaucoup d'autres choses vous occuperont pour le reste de la journée. Enfin trois restaurateurs seront là pour vous proposer le repas de midi.

* **COMMEMORATION DU 8 MAI : Dimanche 7 Mai 2017**

* **FETE DES CLASSES EN « 7 » : Dimanche 7 Mai 2017**

Pour ces deux manifestations le vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'ensemble de la population.

* **RALLYE DES ROUTES DU LYONNAIS : Samedi 13 Mai la route de Meys sera fermée à la circulation.**

* **FETE DE LA MUSIQUE : SAMEDI 17 JUIN**

A partir de 17 H les groupes s'enchaîneront jusque tard dans la soirée.

Viendront jouer et chanter les élèves des 2 écoles, des groupes de rock, de musique traditionnelle, des chanteurs compositeurs....

La fête se tiendra sur la place du cinéma, où une grande scène sera installée (si des personnes ont des tracteurs ou camions avec plateau pour nous aider à transporter les praticables le vendredi et les ramener le lundi matin merci de nous contacter, ce serait bien utile).

Un stand restauration sera bien sûr sur place afin de passer une soirée des plus agréables.

Nous vous informerons dès que possible du programme de cette journée et vous attendons nombreux.

Si vous souhaitez nous contacter : **Sandrine ANDREKOVICS** 06 12 11 40 90 - **Christophe REVERT** 06 61 75 73 10 - **Franck PUNGARTNICK** 06 50 89 16 19

* **CYCLO CANTON : Samedi 17 et Dimanche 18 Juin 2017**

* **COMICE DES 4 CANTONS**

Le 58ème Comice du Groupement des 4 Cantons se déroulera les **7 – 8 – 9 et 10 Juillet 2017** à Saint-Laurent-de-Chamousset. La section cantonale s'active depuis plusieurs mois à la préparation de cette manifestation.

Le thème de cette année : **LES ANNEES 80 !**

Le défilé de chars sera très certainement coloré et bien sûr HAUTE-RIVOIRE, comme les 13 autres communes du canton participera. Le thème de notre char : **« L'ECOLE DES FANS ».**

Nous aurons bien sûr besoin de figurants : Jacques Martin, une vedette de la chanson et des enfants....

Les référents pour notre commune, Bernard PLOIVY, Gérard DENIS et Pascale GERIN ont besoin de vous, de vos idées et de votre participation.

Une réunion pour réfléchir à la réalisation de ce char est ouverte à tous et aura lieu **JEUDI 13 AVRIL à 20 H.** Salle de la Thoranche.

* **FLEURISSEMENT**

Si vous aimez le jardinage, les fleurs, et que vous avez envie de participer à l'embellissement de votre commune, nous vous donnons rendez-vous **Vendredi 19 Mai à 18 H. au local technique de la Grand-Croix.**

LA CARTE D'IDENTITE A PORTEE DE CLIC !

Dès maintenant
dans mon département
**la carte d'identité
à portée de clic !**

Je peux faire ma pré-demande en ligne
• Je gagne du temps
• Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition*
• Mon titre est plus sûr

MES DÉMARCHES
à portée de clic!

* Liste des mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de ma préfecture.

Dans le département du Rhône, depuis le **21 Mars 2017**, vous ne pouvez plus aller à la mairie pour une demande de carte d'identité.

Seules certaines mairies seront habilitées à le faire comme **St Laurent de Chamousset, L'Arbresle et St Symphorien sur Coise** pour les plus proches de chez nous.

Vous pouvez remplir en ligne votre pré-demande de carte nationale d'identité.

Vous n'aurez pas à renseigner de formulaire papier au guichet de votre mairie. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer votre pré-demande, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie.

Attention

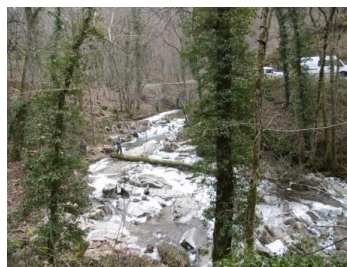
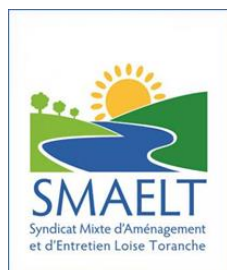
- La pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (avec les pièces justificatives).
- En cas de renouvellement pour la perte ou le vol d'une CNI, vous devez fournir **un timbre fiscal de 25€**.

Pour toute information **Mairie de Saint Laurent de Chamousset** Rue de Lyon - 69930 Saint Laurent de Chamousset Tél : 04-74-70-50-19 Courriel : mairie@saintlaurentdechamousset.fr

Horaires d'ouverture : Lundi - mercredi - jeudi - vendredi : 8h30-12h30/14h00-17h30 - samedi : 9h00-12h00

Passeport et Carte Nationale d'Identité Sécurisée **sur rendez-vous UNIQUEMENT**

SMAELT (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien Loise Toranche)



Dans le cadre du contrat de rivière signé le **24 janvier 2017**, le **SMAELT** lance une campagne de **restauration des berges** et du lit de la Thoranche amont et du Pont Lyonnais.

Alors que l'intérêt de préserver les rivières et milieux humides sont reconnus de tous et que les exigences en matière de bon état écologique se renforcent, le **SMAELT** propose en effet son expérience et ses compétences dans la restauration et l'entretien des cours d'eau.

Les interventions possibles consisteront principalement en de l'abattage et de la taille d'arbres murs ou dépérissant, de la plantation de nouveaux sujets, voire de la mise en place de clôtures, d'abreuvoirs ou de passerelles.

L'objectif sera de retrouver un réel **équilibre écologique et fonctionnel de la rivière**, tout en s'assurant de rester en adéquation avec les différents usages. Et bien qu'une vision globale de la rivière et de son fonctionnement soit indispensable, chaque parcelle sera traitée individuellement selon ses problématiques et ses usages.

Les riverains concernés par cette intervention sont invités (par courrier) à une réunion publique d'information **Mardi 18 Avril 2017 à 20H00 – Salle de la Thoranche**.

A cette occasion le SMAELT vous présentera son fonctionnement et le contenu de cette opération de restauration.

TRAVAUX VOIRIE RUE DE RAMPOT

Cette année d'importants travaux vont avoir lieu sur cette rue et cela aura des conséquences sur la circulation.

L'enfouissement des réseaux a commencé (chemin de la Charmatière) et va se poursuivre depuis la chapelle jusqu'au carrefour avec la route de Virigneux.

Ensuite il y aura quelques aménagements sur la conduite d'eau potable (remplacement de vieux tuyaux) et pour finir la mise en séparatif du réseau d'assainissement, de la garderie périscolaire jusqu'au rond-point.

L'objectif est de terminer ces travaux avant l'été pour ensuite faire la réfection de voirie avant l'hiver (septembre octobre). Il s'agira de refaire un tapis en enrobé sur presque tout le linéaire, créer un alternat à l'intersection avec le chemin de la Charmatière, faire un cheminement pour la sécurité des piétons, et agrandir la zone de croisement vers le parc aux biches pour un bon fonctionnement de cet alternat.

Pour la bonne réalisation de ces différents chantiers la circulation sera soit alternée soit interdite.

Les entreprises feront le maximum pour minimiser les désagréments et nous comptons sur votre compréhension.

NUISANCES PROVOQUEES PAR LES ANIMAUX

Il a souvent été fait des rappels aux propriétaires de chiens de ne pas laisser leurs animaux divaguer à cause des problèmes de sécurité. Nous devons malheureusement en reparler dans cette info.

Mr le Maire reçoit encore régulièrement **des plaintes** de marcheurs ou de cyclistes qui ont été surpris par des chiens de grande taille. Des plaintes ont même été déposées à la gendarmerie à plusieurs reprises.

Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L. 211-19-1 du Code Rural) en sachant qu'est considéré comme **en état de divagation** (article L. 211-23 du Code rural) :

* tout **chien** qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable **d'une distance dépassant 100 mètres**. Est par ailleurs **en état de divagation**, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

* tout **chat** non identifié trouvé à plus de **200 mètres des habitations** ou tout chat trouvé à plus de **1 000 mètres du domicile de son maître** et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Les **déjections canines** sont **interdites** sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux ouverts pour enfants, ou tout autre espace aménagé destiné à recevoir la circulation des piétons et ce par mesure d'hygiène publique. Les propriétaires d'animaux et leurs gardiens devront procéder sans retard au nettoyage de toute trace de souillure laissée sur toute ou partie du **domaine public communal**, afin d'y préserver la propreté et la salubrité. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

En ce qui concerne **les aboiements**, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à **préserver la tranquillité** du voisinage, ceci **de jour comme de nuit**, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

De même, il est **interdit de nourrir des animaux errant sur la voie publique**.

ATTENTION ARNAQUES

De nombreux types d'arnaques existent, que ce soit par internet, par courrier ou par téléphone, ATTENTION !

Ces arnaques font de plus en plus de victimes, les arnaqueurs s'en prennent à la vulnérabilité et aux sentiments des gens. Sans en avoir conscience, des personnes donnent de l'argent ou des biens en attendant une contrepartie qu'ils ne reçoivent jamais.

Soyez prudents avec les sites internet et ne croyez pas ceux qui vous font rêver en vous promettant la fin de vos difficultés financières ou autre.

SACS POUBELLES

Les retardataires qui ne sont pas venus aux permanences de distribution des sacs poubelles ne pourront plus venir chercher des sacs poubelles en mairie à partir du 1^{er} Avril.

Seuls les nouveaux arrivants pourront bénéficier de cette distribution.

A l'avenir merci de respecter les permanences de Décembre et Janvier pour vous approvisionner.

GROUPES « DECLIC DES CLICS »

Lancés en 2007 conjointement avec le centre social, les cours seniors ont permis l'accompagnement de plus d'une centaine de retraités dans les différentes pratiques et usages de l'informatique :

* L'objectif des cours est de pouvoir les initier aux bases de l'informatique mais également à l'internet, la messagerie électronique, la retouche simple de photos, l'élaboration de tableaux, l'utilisation de la clé USB... Le programme est très complet durant les deux années de cours.

* L'accès à 1 an de cours (1h30 de cours chaque semaine hors vacances scolaires) se fait par l'acquittement d'une cotisation pour l'année civile (tarifs de la Salle Multimédia). Accès strictement réservé aux personnes retraitées.

* En parallèle de cette prestation, les seniors ont également un accès à la salle d'accès libre pour réviser certaines notions mal assimilées et demander des conseils.

Ces cours créent du lien social et rompent quelques fois l'isolement, du co-voiturage est aussi organisé entre les participants.

Un lien est gardé avec les anciens participants avec l'organisation de repas, marche, pique-nique une fois par an.

Contact : Service Accès Libre au Savoir Parc d'Activités Innovantes 69930 St Clément les Places

Tél : 04 74 70 68 93

BIBLIOTHEQUE-ARTHOTHEQUE MUNICIPALE

Bien des changements se préparent durant cette année 2017. Les 13 bibliothèques de l'ancien canton Chamousset en Lyonnais seront réunies en **réseau**. A terme, tous nos documents seront sur une seule base informatique. Ce catalogue sera "visible" sur le Portail Internet par l'intermédiaire d'un **compte lecteur**. Donc tous les documents seront ouverts à la réservation et à l'emprunt, quel que soit votre lieu de résidence. Un système de "navettes" sera mis en place pour faire circuler le document. Pour ce faire, un nouveau logiciel est en train d'être mis en place. Vous pouvez d'ores et déjà noter que la bibliothèque sera **fermée du 12 au 23 juin** inclus pour l'installation de ce logiciel.

Parallèlement à ces changements, la Médiathèque du Rhône évolue. Là aussi, par l'intermédiaire d'un compte lecteur, nous pouvons vous ouvrir les droits à des sites de Musique (1D Touch - Philharmonie de Paris) ; d'apprentissage de la langue anglaise pour les jeunes (Speaky Planet) ; des livres numériques ; de la vidéo (Arte VOD) ; de l'auto-formation (Vodeclis - Tout Apprendre).

Une fois votre compte lecteur ouvert il est valable pendant **1 an de date à date**.

N'hésitez pas, venez pour vous renseigner à la Bibliothèque-Artothèque.

Rappel des horaires d'ouverture : **lundi de 16h à 18h30 - mercredi et jeudi de 15h à 18h - samedi de 9h à 12h**.

Tel : 04 74 26 31 61 - e-mail : biblio hauterivoire@gmail.com

PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Qu'est-ce que c'est ?

Le **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) est un plan qui permet de faire face à des situations très diverses : **catastrophes majeures** atteignant fortement la population (avalanches, inondations, ...), perturbations de la vie collective (coupures de routes, interruptions durables de l'alimentation en eau potable ou en énergie, ...), ou accidents plus courants (incendies, ...).

Qui le met en place ?

Le PCS est élaboré par la Mairie, sous la responsabilité de Monsieur le Maire. Il est **obligatoire**.

Pour quoi faire ?

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde est de se préparer à **faire face à tous les événements** et à gérer au mieux l'organisation en cas de besoin.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer **l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population** au regard des risques.

Il regroupe tous les documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

RAPPEL PRIX LOCATIONS DES SALLES

* **LOCATION AUX PARTICULIERS - COMPLEXE SPORTIF**

Personnes domiciliées à Haute-Rivoire : **600 € le week-end**

Personnes extérieures à la commune : **800 € le week-end**

* **LOCATION AUX PARTICULIERS - SALLE BLEUE + BAR**

Personnes domiciliées à Haute-Rivoire : **150 € la journée - 200 € le week-end**

Personnes extérieures à la commune : **250 € la journée - 300 € le week-end**

SALLES DE REUNION

La municipalité met à disposition des associations **GRATUITEMENT** des salles pour les réunions.

Nous tolérons le petit verre de l'amitié en fin de réunion mais suite à des débordements de tous genres, il est demandé à tous de respecter ces règles :

- Heure maximum de fermeture des salles : **minuit** pour le bien être du voisinage.

- Laisser **les salles propres**, du matériel de nettoyage a été mis à disposition.

- **Eteindre le chauffage**.

Il serait dommage qu'à cause de quelques excès, les accès aux salles soient limités.